

Guides des déposants Jeunes chercheurs - 2017

I.	PROCEDURE D'INSTRUCTION	2
II.	OUTIL DE SOUMISSION	2
III.	DUREE DES FINANCEMENTS	2
IV.	CONDITIONS D'ELIGIBILITE.....	3
	A. ORGANISME D'ACCUEIL / LIEU DE DEROULEMENT DU PROJET.....	3
	B. RECEVABILITE ADMINISTRATIVE DES CANDIDATURES (POUR LES CANDIDATS RESSORTISSANT D'UN PAYS HORS DE L'UNION EUROPEENNE).....	3
	C. CAS PARTICULIERS RECEVABLES (SOUS RESERVE DES DISPOSITIONS EN VIGUEUR AU SEIN DE L'ETABLISSEMENT D'ACCUEIL).....	3
	D. RESTRICTIONS SPECIFIQUES.....	3
	E. CAS NON RECEVABLES.....	4
V.	DEMANDES CONJOINTES FINANCEMENT JEUNES CHERCHEURS /AIDES AUX EQUIPES.....	4
VI.	INITIATIVE « TOWARDS AN HIV CURE »	4
VII.	CONSTITUTION D'UNE DEMANDE JEUNES CHERCHEURS	5
	A. CREATION/ MISE A JOUR DU PROFIL.....	5
	B. INFORMATIONS LIEES A L'EQUIPE (GERER MA STRUCTURE)	5
	C. FORMULAIRE DE DEMANDE.....	5
VIII.	DEMANDES DE FINANCEMENT EN PARALLELE	7
X.	RECOMMANDATIONS POUR LA MISE EN PLACE DES CONTRATS DES JEUNES CHERCHEURS	8
XI.	ENGAGEMENT DES BENEFICIAIRES JEUNES CHERCHEURS ET DU DIRECTEUR D'ACCUEIL	8
	ANNEXE 1 : MODELE GRILLE DE REMUNERATION	9

I. Procédure d'instruction

La soumission des demandes se fait en ligne à partir du site <https://www.sidaction.org/espace-professionnel>. Des guides utilisateurs et le schéma de création de profil sont également disponibles sur ce site.

Nous vous encourageons à nous solliciter en amont de la soumission de votre demande :

Serawit Bruck-Landais : s.brucklandais@sidaction.org - Directrice des Programmes scientifiques et médicaux – **pour toutes questions scientifiques et stratégiques**

Nadia Abid : n.abid@sidaction.org - Responsable des Financements Scientifiques – **pour toutes questions relatives aux demandes de financement et du suivi financier**

Sophie Lhuillier : s.Lhuillier@sidaction.org – Responsable du suivi et de la valorisation des projets financés – **pour toutes questions relatives aux projets en cours**

Vincent Douris : v.douris@sidaction.org – Responsable recherches opérationnelles – **pour toutes questions relatives à la recherche en sciences sociales**

II. Outil de soumission

- Pour vous connecter à la plateforme de demandes de financement : <https://sidaction.evision.ca/Portfolio/faces/jsp/login/login.xhtml>
- Pour vous familiariser avec les formulaires en ligne, consulter le guide technique des utilisateurs, « Guide utilisateur – Financement Jeunes Chercheurs ».
- Pour déposer une demande de financement, vous devez posséder un profil.
 - Si vous avez déposé une demande de financement en 2016, vous devez utiliser les mêmes identifiant et mot de passe.
 - Pour une explication complète sur la création ou la modification des profils eAWARDS vous référer au « schéma – création d'un profil »
- Toute création ou mise à jour de profil devra faire l'objet d'une validation par Sidaction.
- Pour toutes questions, vous devez vous adresser au service des programmes scientifiques et médicaux uniquement par email : eawards-sps@sidaction.org

Spécificités pour une demande de Financements jeunes chercheurs :

Le Responsable scientifique devra valider la demande. Il vous sera demandé d'indiquer le compte eAwards du Responsable scientifique, ce qui implique **qu'il doit posséder un profil eAwards (à créer à partir du portail candidat)**

III. Durée des financements

Les demandes de financements Jeunes chercheurs peuvent être attribuées pour une durée allant de 3 mois à 24 mois maximum sous réserve des dispositions en vigueur au sein de l'établissement d'accueil.

Les jeunes chercheurs pourront être financés dans le cadre d'un projet donné :

- ✓ de doctorat, pour la dernière année de thèse (3^{ème} ou 4^{ème} inscription ; durée : 12 mois maximum) ;
- ✓ de post-doctorat (durée : 24 mois maximum) ;

Les médecins et pharmaciens thésés, non statutaires, considérés comme des post-doctorants, pourront être financés dans le cadre de leur travaux de recherche (durée : 24 mois maximum).

IV. Conditions d'éligibilité

A. Organisme d'accueil / lieu de déroulement du projet

L'organisme d'accueil du/de la candidate doit être une **structure publique de recherche française ou un organisme de recherche à but non lucratif français**.

Le contrat de travail du/de la candidate en fin de thèse devra être géré par l'établissement universitaire dans lequel il/elle est inscrit/e, sauf dérogation justifiée qui sera à fournir avec la demande.

Les post-doctorants, médecins et pharmaciens auront des contrats de travail avec l'établissement d'accueil.

Les recherches peuvent être effectuées :

- ✓ **En France**, dans des laboratoires publics, des services cliniques et des organismes à but non lucratif, ayant parmi leurs missions le soutien à la recherche.
- ✓ **Dans les pays en développement**, tels que définis par le Comité d'Aide au Développement de l'OCDE (v. [liste](#) au 1^{er} janvier 2015), à condition qu'elles fassent l'objet d'une collaboration scientifique et d'un rattachement administratif avec une structure française.

B. Recevabilité administrative des candidatures (pour les candidats ressortissant d'un pays hors de l'Union Européenne)

Sidaction attribue des financements nominatifs **indifféremment de toute considération de nationalité**.

Il convient cependant que les chercheurs non ressortissants de l'UE soient avertis du fait que la mise en place de leur contrat de travail par leur organisme d'accueil sera **subordonnée à la délivrance d'une autorisation de travail** par l'Administration française (Direction Départementale du Travail et de l'Emploi).

1. **avant tout dépôt de candidature**, le/la candidat/e et le responsable scientifique du projet doivent contacter l'organisme susceptible de gérer le contrat de travail¹ afin de vérifier si toutes les conditions administratives nécessaires à la mise en place d'un contrat sont réunies.
2. **en cas de financement, dès la notification d'attribution**, il est recommandé aux bénéficiaires d'effectuer les démarches nécessaires à la délivrance de cette autorisation pour la date choisie de démarrage de leur financement.

C. Cas particuliers recevables (sous réserve des dispositions en vigueur au sein de l'établissement d'accueil)

- ✓ Candidats titulaires d'une thèse d'université étrangère dont l'équivalence est reconnue,
- ✓ Médecins et pharmaciens **ayant soutenus leur thèse** entreprenant ou poursuivant un projet de recherche. Un financement nominatif jeune chercheur peut être accordé pour un temps partiel, sous réserve des dispositions en vigueur au sein de l'établissement d'accueil. Le montant du financement sera calculé au prorata du temps consacré au projet de recherche et en fonction des barèmes établis par l'établissement d'accueil. Pour les candidats consacrant moins de 25% de leur temps de travail au projet de recherche, la demande de financement peut être formulée sous forme d'une rémunération dans une demande d'aides aux équipes.

D. Restrictions spécifiques

- ✓ **Fin de thèse (3^{ème} ou 4^{ème} année)** : les dossiers seront examinés au cas par cas, qu'il s'agisse de demandes de renouvellement suite à un financement de thèse par Sidaction ou d'une première demande de financement à Sidaction. Le soutien ne pourra excéder les 12 mois et, en aucun cas, dépasser la date de la soutenance.

¹ - pour les doctorants : l'établissement universitaire dans lequel le/la candidat/e est inscrit/e ;
- pour les post-doc, les médecins et pharmaciens thésés : l'organisme qui gère le personnel du laboratoire d'accueil

Renouvellement de post-doctorat ou de soutien aux médecins et pharmaciens : ce type de financement est exceptionnel, les dossiers seront examinés au cas par cas, **uniquement dans le cadre de projets déjà financés par Sidaction**. Le renouvellement du soutien ne pourra pas dépasser les 12 mois, sous réserve des dispositions en vigueur au sein de l'établissement d'accueil.

- ✓ Un même jeune chercheur ne pourra bénéficier que d'un **seul financement de post-doctorat par Sidaction** (soutien initial et, le cas échéant, renouvellement). Au maximum, un même jeune chercheur pourra bénéficier de trois financements de Sidaction (thèse, post-doctorat et, exceptionnellement, fin de thèse ou renouvellement de post-doctorat).
- ✓ Une équipe bénéficiant de financement(s) de Sidaction encore en cours (pour l'équipe et/ou pour un jeune chercheur), peut déposer une nouvelle demande de soutien (même projet ou projet différent), à condition d'argumenter la nouvelle demande.
- ✓ **Dans le cadre de la même session de l'appel d'offres**, une équipe est autorisée à soumettre **deux demandes** pour des projets différents. Dans ce cas, une seule demande d'aide aux équipes (simple, multiple ou associée à une demande jeune chercheur) sera autorisée. La deuxième demande devra impérativement solliciter un financement jeune chercheur.

E. Cas non recevables

- ✓ Le financement des années de Master.
- ✓ Candidat à un post-doctorat dans les pays développés, autres que le France. Candidat en post-doctorat sans rattachement à une structure publique de recherche française ou un organisme de recherche à but non lucratif français.
- ✓ Candidats en dernière année de thèse ne pouvant pas fournir le(s) papier(s) en préparation, soumis ou publié(s), issu(s) du travail de thèse déjà réalisé.
- ✓ Candidats inscrits au-delà de la 4^{ème} année de thèse
- ✓ Candidats ne pouvant fournir une autorisation d'inscription de l'université ou de l'école doctorale de rattachement du laboratoire d'accueil.
- ✓ Candidats ayant déjà bénéficié d'un financement post-doctoral Sidaction (hors demandes exceptionnelles de renouvellement).

V. Demandes conjointes Financement jeunes chercheurs /Aides aux Equipes

Une équipe et un jeune chercheur peuvent déposer des demandes associées dans le cadre d'un même projet². La demande du jeune chercheur reste nominative. Elle sera expertisée à part et doit détailler le rôle spécifique du jeune chercheur dans le projet.

VI. Initiative « Towards an HIV cure »

Partenaire de l'initiative internationale « *Toward an HIV cure* », Sidaction souhaite assurer un suivi spécifique des projets soumis dans le cadre de son appel d'offres ayant un lien avec l'une des six orientations de recherche d'intérêt prioritaire identifiées par le deuxième plan stratégique publié en juillet 2016 :

https://www.iasociety.org/Web/WebContent/File/HIV_Cure_Full_Recommendations_2016.pdf

Les projets pouvant être associés à cette démarche devront être identifiés en cochant la case « *Toward an HIV cure* », du formulaire de demande et en précisant dans quelle orientation de recherche ils s'inscrivent :

1. Molecular Biology and HIV latency and reversal strategies

² Un projet d'innovation ne peut pas être associé à une demande de financement de jeune chercheur.

2. Viral reservoirs, immunology of HIV persistence and 'Kill' Strategies
3. Models of HIV Cure or sustainable remission and pediatric HIV Cure
4. Gene and cell therapy
5. Novel biomarkers and technologies to analyse and quantify HIV reservoirs
6. Social sciences and health systems research

VII. Constitution d'une demande Jeunes Chercheurs

La demande doit être déposée par le candidat.

Le Responsable scientifique devra valider la demande et joindre une Lettre d'acceptation et de soutien co-signée par lui-même et le Directeur du Laboratoire/ ou Directeur de la Structure (sur papier à en-tête avec signatures originales).

a. Création/ mise à jour du profil

Avant toute soumission un **Curriculum Vitae (CV)** doit être associé au profil. Le CV **doit inclure** un exposé des travaux de recherche antérieurs du candidat.

b. Informations liées à l'équipe (gérer ma structure)

Le chef de l'équipe doit :

- Renseigner la banque et le RIB de l'organisme gestionnaire.
- Renseigner les personnes membres de l'équipe et leurs rôles
- Identifier l'organisme gestionnaire.
- **Télécharger les organigrammes** des structures de rattachement de **l'équipe**.
- Renseigner les crédits TTC accordés à l'équipe de recherche.
- **Pour les services cliniques, lister des cohortes épidémiologiques et essais thérapeutiques** menés en indiquant pour chaque essai : le type d'étude, le nom de l'essai, le promoteur, l'objectif, le nombre de sujets inclus dans le service, la date de début, la durée.
- Renseigner les titres des projets de recherche en cours de financement sur les appels d'offres autres que Sidaction.
- Indiquer les principales publications et brevets de l'équipe de recherche des cinq dernières années.

c. Formulaire de demande

La candidature en ligne est un formulaire constitué d'un ensemble d'onglets indépendants les uns des autres pouvant être remplis en plusieurs connexions.

1. Un code couleur vous permettra d'identifier le statut de chaque onglet – vous retrouverez la légende en ligne.
2. Pour un certain nombre d'onglets, il vous sera demandé de « Sauvegarder » puis de « Valider la page ». En l'absence de sauvegarde, les informations seront effacées. Si vous avez sauvegardé, les informations seront conservées même si vous vous déconnectez. Vous pouvez ainsi remplir les formulaires au cours de plusieurs connexions.
3. Une fois le formulaire totalement complété, on vous demandera de le signer et de le transmettre à Sidaction de manière électronique. A noter, qu'un formulaire transmis ne pourra pas être modifié.

Il vous sera demandé d'indiquer le compte eAwards du Responsable scientifique ce qui implique **qu'il doit posséder un profil eAwards (à créer à partir du portail candidat)**.

Pièces à joindre à une demande initiale

1. **Estimation du coût détaillé du salaire conformément au profil du candidat** (certifié par le responsable du Ressources Humaines de l'organisme employeur) - Cf annexe 1 : modèle de grille de rémunération.

Très important: en cas de décision favorable, seul le coût transmis dans le dossier sera appliqué, il ne pourra être réévalué.

2. **Lettre motivée du candidat**, faisant acte de candidature, sur papier à en-tête, adressée au Comité Scientifique et Médical, avec signature originale.
3. **Liste des articles du candidat publiés** dans des revues internationales à comité de lecture, liste des brevets, liste des rapports de recherche, avec références bibliographiques complètes (inscrire en gras le nom du candidat).
 - Les articles sous-presse, en révision ou soumis cités doivent être accompagnés des accusés correspondants des éditeurs.
 - Les candidats en dernière année de thèse doivent impérativement fournir le(s) papier(s) publiés, en préparation ou soumis, issu(s) du travail de thèse déjà réalisé.
4. **Projet de recherche détaillé** limité à 15 pages maximum.

Veillez à ce que tous les points suivants soient abordés :

 - Etat des connaissances sur le sujet avec références bibliographiques ; ~2 pages
 - Travaux antérieurs de l'équipe sur le sujet ; ~2 pages
 - Définition des objectifs du projet du candidat; ~1 page
 - Situation du projet du candidat au sein du projet de l'équipe ; ~2 pages
 - Méthodologies proposées pour le projet du candidat ; ~5 pages
 - Echancier des travaux à réaliser par le/la candidat/e au financement ; ~1.5 pages
 - Perspectives du projet ; ~1.5 pages

Nota Bene :

- **Pour les demandes de financement nominatif dans le cadre d'une recherche clinique**, le projet doit préciser les essais sur lesquels interviendra plus particulièrement le candidat, en les replaçant dans le contexte des problématiques actuelles. En outre seront à développer : les besoins du service pour développer ces activités nouvelles de recherche, la place qui sera occupée par le candidat au sein de l'équipe de recherche et les missions au quotidien qui lui seront dévolues.
 - Les limites de pages sont à titre indicatif.
 - Les qualités rédactionnelles et les capacités de synthèse des demandeurs du financement seront particulièrement appréciées.
 - Le projet de recherche peut être soumis en anglais uniquement si l'un des demandeurs du financement n'est pas francophone.
5. **S'il y a lieu :**
 - a. **Pour les projets se déroulant à l'étranger, renseignements sur la structure étrangère** : environnement local scientifique et médical, organigramme de la structure, lettre d'accord de partenariat du Responsable local sur papier à en-tête.
 6. Lettre d'engagement de(s) partenaire(s), sur papier à en-tête avec signatures originales.
 7. **Pour les docteurs en sciences**, photocopie du diplôme ou de l'attestation de doctorat.
 8. **Pour les médecins et les pharmaciens**, photocopie du diplôme de thèse en médecine ou en pharmacie (pour la reconnaissance de leur parcours, indépendamment de leur éventuel statut de doctorant).
 9. **Pour les jeunes chercheurs en dernière année de thèse**,
 - a. photocopie de la carte d'étudiant.

- b. lettre d'un engagement conjoint de l'étudiant et du directeur de thèse sur la soutenance de la thèse dans les 12 mois à compter de la prise d'effet du financement (avec signatures originales).

Pièces à joindre à une demande de Renouvellement

1. **Demande motivée de renouvellement de financement** adressée au Comité Scientifique et Médical, sur papier à en-tête de la structure d'accueil avec signatures originales du candidat, du Responsable scientifique et du Directeur du Laboratoire /ou du Directeur de la Structure.
2. **Projet de recherche détaillé :**
 - état des connaissances actualisé sur le sujet, avec références bibliographiques ;
 - rapport d'activité détaillé sur le projet du candidat, au cours de la période déjà soutenue par Sidaction ;
 - liste de la production scientifique sur le projet soutenu par Sidaction, accompagnée des copies intégrales des articles publiés et acceptés dans des revues scientifiques, des copies des résumés de posters et de communications orales, et des accusés des éditeurs pour les articles acceptés, en révision ou soumis ;
 - définition des nouveaux objectifs du projet du candidat ;
 - situation du projet du candidat au sein du projet de l'équipe ;
 - méthodologies proposées pour le projet du candidat ;
 - échéancier des travaux pour le projet du candidat ;
 - perspectives du projet.
3. **Estimation du coût détaillé du salaire conformément au profil du candidat** (certifié par le responsable du Ressources Humaines de l'organisme employeur) - Cf annexe 1 : modèle de grille de rémunération.

Très important: en cas de décision favorable, seul le coût transmis dans le dossier sera appliqué, il ne pourra être réévalué.

VIII. Demandes de financement en parallèle

En cas de demandes déposées en parallèle à Sidaction et à d'autres financeurs (même projet/même montant), il est indispensable de fournir toute précision utile à l'expertise financière du dossier et notamment les dates prévues de réponse du ou des financeur(s) sollicité(s).

IX. Modalités d'expertise scientifique multidisciplinaire

Le Comité Scientifique et Médical de Sidaction, composé de 26 experts, évalue les demandes de financements nominatifs jeunes chercheurs, selon les critères ci-dessous :

- Pertinence scientifique et/ou l'innovation.
- Approches (méthodologie, technique).
- Faisabilité.
- Profil de(s) équipe(s).
- Profil du candidat.

Pour chaque dossier, 2 rapporteurs spécialistes de la thématique traitée sont nommés pour une évaluation détaillée. Chaque dossier est ensuite présenté par les rapporteurs en session plénière du

Comité Scientifique et Médical, dont la composition est multidisciplinaire. Le Comité discute de chaque dossier : de son volet scientifique et de son volet financier.

Pour chaque dossier traité par le Comité, au terme des discussions, un avis collégial est donné, par un vote à main levée. L'avis du Comité est présenté au Conseil d'Administration pour validation.

NOTA BENE : De manière anonyme les commentaires scientifiques détaillés des évaluateurs ayant analysé le projet ainsi que l'avis collégial du Comité entériné par le Conseil d'Administration seront communiqués aux candidats.

La composition du Comité est consultable sur notre site

X. Recommandations pour la mise en place des contrats des jeunes chercheurs

En cas de décision favorable à l'attribution d'un financement, les modalités de versement seront précisées dans le cadre d'une convention établie entre Sidaction et l'établissement d'accueil.

Il est important de noter qu'une période de carence de 2 mois au minimum est à compter entre la notification d'attribution du financement et la mise en place du contrat de travail par l'organisme employeur.

XI. Engagement des bénéficiaires jeunes chercheurs et du directeur d'accueil

La date souhaitée de début de prise en charge doit être indiquée par le candidat au moment de la demande – et ne peut aller au-delà de 6 mois après la date de notification.

Le jeune chercheur s'engage à :

1. Consacrer son temps de travail au projet de recherche suivant les conditions établies (temps plein ou temps partiel).
2. Signaler à son employeur toute interruption de travail pouvant affecter le déroulement du projet (longue absence pour maladie, maternité, autre).
3. Informer Sidaction de tout événement pouvant affecter la réalisation du Projet.
4. Restituer les éventuels versements trop perçus en cas de renonciation ou interruption du financement.
5. Transmettre annuellement un rapport d'activité scientifique intermédiaire, en cas de financement alloué pour plus d'un an, et un rapport final en fin de financement. La transmission du rapport intermédiaire conditionne le versement des annuités ultérieures du Financement.
6. Mentionner le soutien financier de Sidaction dans toutes les publications et communications faisant référence au projet soutenu.
7. Présenter ses travaux lors d'un séminaire annuel ou, le cas échéant, de journées de travail, conférences ou sessions satellites organisées par Sidaction.
8. Aider Sidaction dans sa communication auprès du grand public.

Annexe 1 : modèle grille de rémunération

LIBELLE DE LA COTISATION	A payer	A déduire en	Taux % Part salariale	Charges Patronales	Taux % Part patronale
Traitement brut					
Assurance maladie					
Assurance maladie					
Solidarité vieillesse					
Vieillesse Totale					
Cotisation Vieillesse					
Allocations Familiales					
Cotisation Transport					
Accident du travail					
FNAL					
Vieillesse Plafonnée					
Vieillesse Plafonnée					
FNAL					
Ircantec A					
Ircantec A					
CRDS					
CSG					
CSG Déductible					
Contribution Solidarité					
Remb.domicile Travail					
TOTAL MENSUEL					

Coût mensuel employeur	
Net à payer (pour information)	

Coût annuel employeur	
------------------------------	--

COÛT ANNUEL T.T.C.	
---------------------------	--

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès ainsi que d'un droit d'information complémentaire, de rectification et d'opposition sur les données vous concernant. Ainsi, vous pouvez exiger que soient rectifiées, complétées, clarifiées, mises à jour ou effacées les informations vous concernant qui sont inexactes, incomplètes, équivoques, périmées ou dont la collecte ou l'utilisation, la communication ou la conservation est interdite. Pour exercer ce droit d'accès, adressez-vous à :

Sidaction, Service des Programmes Scientifiques et Médicaux – Protection des données personnelles
 228, rue du Faubourg Saint-Martin - 75010 Paris